

Règles de marquage des Fruits & Légumes au stade détail



Mode d'emploi

Cet outil présente les indications à faire figurer sur le support de marquage des fruits et légumes vendus en vrac en vue d'informer les consommateurs.

Dans le cadre des règles de commercialisation de l'OCM (Organisation Commune des Marchés), les fruits et légumes frais non transformés (encore appelés de 1^{re} gamme) peuvent :

- **Être soumis à une norme générale** : la plupart des F&L. La réglementation n'impose pas de catégorie. Le tableau ci-contre présente le marquage type des produits soumis à la norme générale :

		Mentions obligatoires
Nature du produit		OUI , en toutes lettres
Origine	Pays Région	OUI , nom complet du pays facultatif
Prix		OUI

- Ou **être soumis à une norme spécifique** : agrumes (sauf lime, kumquat et pomelos), fraise, kiwi, pomme, pêche/nectarine, poire, raisin, poivron, salade, tomate. Les produits soumis à une norme spécifique sont classés en catégories (par exemple : extra, I et II). Les règles de marquage des produits soumis à une norme spécifique ou à des obligations particulières (cas de la pomme de terre et de la banane) sont présentées sur les pancartes types.

Attention : Certains expéditeurs / emballeurs mentionnent pour les produits soumis à l'OCM des catégories sur les étiquettes des colis ou des unités préemballées. Celles-ci font référence à des normes internationales CEE-ONU d'application facultative.

Dans ce cas de figure, le détaillant a deux possibilités :

- ne pas inscrire de catégorie ; dans ce cas, l'étiquette d'origine du colis ne doit pas être visible dans le rayon.
- reporter la catégorie sur la pancarte (le produit doit alors respecter la norme CEE-ONU) et les mentions imposées par la norme CEE-ONU.

Fruits à compote, à confiture...

Ne sont pas concernés par ces mentions les produits soumis à une norme spécifique et ceux qui font référence à la norme CEE ONU.

Les produits soumis à la norme générale peuvent, éventuellement, être commercialisés avec une indication d'ordre culinaire, telle que « fruits à compote », ou « fruits à confiture » ou toute autre mention similaire.

- Exemple : « Abricot à confiture » est possible mais pas « pommes à compote ».

ATTENTION : Dans ce cas, les produits doivent impérativement être de qualité saine, loyale et marchande : **tout défaut évolutif, présence de produits atteints de pourriture serait passible de verbalisation.**

Précisions sur les mentions de marquage

Nature du produit (nom de l'espèce) : pomme, poire, tomate, laitue...

Variétés : *Golden* en pomme, *Conférence* en poire, *Chasselas* en raisin...

Type commercial : tomates « à côtes »...

Origine pays : Seul le nom du pays de production est obligatoire et doit être indiqué en entier (France, Espagne...), les mentions « import » ou « pays » sont interdites. La seule dérogation qui existe concerne les bananes, pour lesquelles on peut indiquer la zone de production (Afrique, Antilles françaises, Amérique Centrale, Amérique du Sud). La mention relative à l'origine est inscrite en caractères d'une taille égale à celle de l'indication du prix.

Origine Région : le nom de la région de production ou de la ville d'origine est facultatif.

Catégorie : Extra, ou I, ou II.

Traitement après récolte : cette mention est obligatoire uniquement pour la pomme de terre.

Calibre : cette mention est facultative, sauf pour la pomme de terre.

Prix :

La mention du prix doit être parfaitement lisible, indiqué sur le produit ou à proximité de celui-ci. Les fruits et légumes frais peuvent désormais être vendus au poids ou à la pièce.

F&L vendus au poids :

- en vrac (y compris les barquettes ouvertes) : préciser « le kg », « les 100 g » ou « les 500 g »...
- en préemballés : indiquer le poids net (ou « poids net minimum ») + le prix de vente au kg + prix de vente du préemballé.

Attention : la mention « poids net environ » ne convient pas.

F&L vendus à la pièce : ceci est désormais possible pour tous les produits sauf pour les fruits trop petits (cerises, framboises...)

- en vrac : indiquer le prix/pièce. Pour les produits vendus par lots, indiquer le prix du lot et le nombre de produits qui le compose + le prix d'une pièce (exemple : 2 € les 10 kiwis, 0,3 € le kiwi).
- pour les produits préemballés : indiquer le nombre de pièces (si non visible de l'extérieur) + prix de vente du préemballé. La mention du poids net est facultative si le nombre de pièces est visible de l'extérieur ou s'il est indiqué sur l'étiquetage.

Le département Formation et Animation (DFA) du Ctifl propose :

- Une offre de formations destinées à l'ensemble des métiers des fruits et légumes,
- Des services adaptés allant de l'expédition jusqu'au point de vente,
- La mise en place d'animations saisonnières.

Vos contacts au DFA

Ctifl Paris siège
Tél. 01 47 70 16 93
e-mail : husson@ctifl.fr

Ctifl Antenne de Rungis
Tél. 01 56 70 11 30
e-mail : dufresne@ctifl.fr

Ctifl Centre de Carquefou
Tél. 02 40 50 81 65
e-mail : glemot@ctifl.fr

Ctifl Centre de Saint-Rémy
Tél. 04 90 92 05 82
e-mail : ponsoda@ctifl.fr

Ctifl Centre de Lanxade
Tél. 05 53 58 00 05
e-mail : benac@ctifl.fr

Ctifl Antenne de Nancy
Tél. 03 83 56 79 78
e-mail : tisserand@ctifl.fr

Ctifl Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes

22 rue Bergère 75009 Paris
Tél. 01 47 70 16 93 - Fax 01 42 46 21 13
www.ctifl.fr
www.fruits-et-legumes.net



Règles de marquage des Fruits & Légumes au stade détail



Règles de marquage des Fruits & Légumes frais non transformés soumis à la norme générale

Le tableau ci-contre présente le marquage type des produits soumis à la norme générale :

		Mentions obligatoires
Nature du produit		OUI , en toutes lettres
Origine	Pays Région	OUI facultatif
Prix		OUI

Règles de marquage des Fruits & Légumes frais non transformés soumis à une norme spécifique ou à des obligations particulières

		Agrumes (sauf lime, kumquat, pomelo)		
		Extra	I	II
Nature du produit		OUI	OUI	OUI
Variété et/ou type commercial		OUI *	OUI *	OUI *
Origine : pays région		OUI facultatif	OUI facultatif	OUI facultatif
Catégorie		OUI	OUI	OUI
Calibre		facultatif	facultatif	facultatif
Prix		OUI	OUI	OUI

* Orange : préciser la variété
Mandarines : • « satsumas » + nom de la variété (facultatif)
• « clémentines » + nom de la variété (facultatif)
« clémentine sans pépins »,
« clémentine » (1 à 10 pépins),
« clémentine à pépins »
(plus de 10 pépins) le cas échéant
• autres mandarines et hybrides : préciser la variété

		Banane [■]		
		Extra	I	II
Nature du produit		OUI	OUI	OUI
Espèce*		OUI	OUI	OUI
Origine : pays région		OUI ** facultatif	OUI ** facultatif	OUI ** facultatif
Catégorie		OUI ***	OUI	OUI
Calibre		facultatif	facultatif	facultatif
Prix		OUI	OUI	OUI

* nom de l'espèce (si indiqué sur colis) : Cavendish
** pour les bananes françaises des DOM, l'origine correspond au nom du département (Guadeloupe, Martinique), mention « Antilles françaises » acceptée
*** sauf les bananes roses, plantains et freysinettes
■ Cas particulier soumis à un arrêté français

		Fraise		
		Extra	I	II
Nature du produit		OUI	OUI	OUI
Variété		facultatif	facultatif	facultatif
Origine : pays région		OUI facultatif	OUI facultatif	OUI facultatif
Catégorie		OUI	OUI	OUI
Calibre		facultatif	facultatif	facultatif
Prix		OUI	OUI	OUI

		Kiwi		
		Extra	I	II
Nature du produit		OUI	OUI	OUI
Variété		facultatif	facultatif	facultatif
Origine : pays région		OUI facultatif	OUI facultatif	OUI facultatif
Catégorie		OUI	OUI	OUI
Calibre		facultatif	facultatif	facultatif
Prix		OUI	OUI	OUI

		Pêche & Nectarine		
		Extra	I	II
Nature du produit		OUI	OUI	OUI
Type commercial		couleur de la chair		
Variété		facultatif	facultatif	facultatif
Origine : pays région		OUI facultatif	OUI facultatif	OUI facultatif
Catégorie		OUI	OUI	OUI
Calibre		facultatif	facultatif	facultatif
Prix		OUI	OUI	OUI

Vos contacts au DFA

Ctifl Paris siège
Tél. 01 47 70 16 93
e-mail : husson@ctifl.fr

Ctifl Antenne de Rungis
Tél. 01 56 70 11 30
e-mail : dufresne@ctifl.fr

Ctifl Centre de Carquefou
Tél. 02 40 50 81 65
e-mail : glemot@ctifl.fr

Ctifl Centre de Saint-Rémy
Tél. 04 90 92 05 82
e-mail : ponsoda@ctifl.fr

Ctifl Centre de Lanxade
Tél. 05 53 58 00 05
e-mail : benac@ctifl.fr

Ctifl Antenne de Nancy
Tél. 03 83 56 79 78
e-mail : tisserand@ctifl.fr

Ctifl Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes
22 rue Bergère 75009 Paris
Tél. 01 47 70 16 93 - Fax 01 42 46 21 13
www.ctifl.fr
www.fruits-et-legumes.net



Règles de marquage des Fruits & Légumes frais non transformés soumis à une norme spécifique ou à des obligations particulières (suite)

	Poire		
	Extra	I	II
Nature du produit	OUI	OUI	OUI
Variété	OUI	OUI	OUI
Origine: pays région	OUI facultatif	OUI facultatif	OUI facultatif
Catégorie	OUI	OUI	OUI
Calibre	facultatif	facultatif	facultatif
Prix	OUI	OUI	OUI

	Pomme		
	Extra	I	II
Nature du produit	OUI	OUI	OUI
Variété	OUI	OUI	OUI
Origine: pays région	OUI facultatif	OUI facultatif	OUI facultatif
Catégorie	OUI	OUI	OUI
Calibre	facultatif	facultatif	facultatif
Prix	OUI	OUI	OUI

	Raisin de table		
	Extra	I	II
Nature du produit	OUI	OUI	OUI
Variété	OUI	OUI	OUI
Origine: pays région	OUI facultatif	OUI facultatif	OUI facultatif
Catégorie	OUI	OUI	OUI
Calibre	facultatif	facultatif	facultatif
Prix	OUI	OUI	OUI

Échalote [■]	
Nature du produit*	OUI
Type commercial**	OUI
Origine: pays région	OUI facultatif
Calibre	facultatif
Prix	OUI

* préciser la méthode de culture « traditionnelles » ou « issues de semis » ;
 ** rondes, demi-longues, longues ou grises
 ■ Cas particulier soumis à un arrêté français (une norme CEE-ONU échalote existe)

	Poivrons doux		
	Extra	I	II
Nature du produit*	OUI	OUI	OUI
Origine: pays région	OUI facultatif	OUI facultatif	OUI facultatif
Catégorie	OUI	OUI	OUI
Calibre	facultatif	facultatif	facultatif
Prix	OUI	OUI	OUI

La mention « mélange de poivrons doux » est autorisée
 * préciser la couleur (si non visible)

	Pomme de terre [■]	
	I	II
Nature du produit*	OUI*	OUI*
Variété	OUI	OUI
Origine: pays région	OUI facultatif	OUI facultatif
Catégorie	OUI	OUI
Traitement après récolte	OUI**	OUI**
Calibre	OUI	OUI
Prix	OUI	OUI

* si indiqué sur l'emballage: « nouvelle » ou « de primeur », « de consommation » ou « de consommation à chair ferme ».
 ** indiquer la mention « traité contre la germination » si c'est le cas.
 ■ Cas particulier soumis à un arrêté français mais pas à l'Ocm.

	Salades (laitues, chicorées frisées et scaroles)	
	I	II
Nature du produit	OUI [■]	OUI [■]
Type commercial	OUI*	OUI*
Variété	facultative	facultative
Origine: pays région	OUI facultatif	OUI facultatif
Catégorie	OUI	OUI
Calibre	facultatif	facultatif
Prix	OUI	OUI

■ laitue, batavia, laitue iceberg, laitue romaine, feuille de chêne, scarole, frisée... (liste non exhaustive) ou mélange de laitues/chicorées frisées/scarole si c'est le cas
 Si indiqué sur l'emballage: * « Laitue à feuille grasse » ; « cultivées sous abri »

	Tomate		
	Extra	I	II
Nature du produit	OUI*	OUI*	OUI*
Type commercial	OUI**	OUI**	OUI**
Origine: pays région	OUI facultatif	OUI facultatif	OUI facultatif
Catégorie	OUI	OUI	OUI
Calibre	facultatif	facultatif	facultatif
Prix	OUI	OUI	OUI

* « tomates » ou « tomates en grappes »
 ** « rondes », « à côtes », « allongées » (ou oblongues), « cerises » (y compris « cocktail »)
 La mention « mélange de tomates » est autorisée